DATE DE LA CONVOCATION : le 1<sup>er</sup> juillet 2015

DATE DE L'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : le 1<sup>er</sup> juillet 2015

#### **ORDRE DU JOUR**

#### FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

- 1- Modification de l'ordre du jour
- 2- Transferts de bâtiments de la Ville de Brioude à la Communauté de communes du Brivadois suite à la modification des statuts : approbation des procès-verbaux de mise à disposition
- 3- Convention de mise à disposition de services entre la Communauté de communes du Brivadois Et ses communes membres dans le cadre de la mutualisation
- 4- Tableau des effectifs permanents de la Ville de Brioude
- 5- Elections : nouvelle implantation du bureau de vote n°2 et modification des zonages
- 6- Budget Eau: décision modificative n°1
- 7- Subventions aux associations
  - a) ordinaires pour 2015
  - b) exceptionnelles

#### **CULTURE, ANIMATION, SPORT**

- 8- Dispositif d'aide pour l'animation des cafés, des bars et des restaurants de Brioude
- 9- Opération Lectures Croisées et ateliers lecture de Brioude Ville Lecture : demande de subvention

#### URBANISME, TRAVAUX, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- 10- Aménagement de salles d'exposition dédiées à l'art moderne et contemporain à l'intérieur de l'Hôtel du Dovenné : demande de subvention Auvergne +
- 11- Restauration du chevet de la Basilique Saint-Julien : avenant au lot n°6
- 12- Rapports sur la qualité et le prix des services de l'Eau et de l'Assainissement
- 13- Cession gratuite et vente d'immeuble
- 14- Décision modificative Budget Ville

L'an deux mille quinze et le huit juillet à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JUILLET, sous la présidence de Jean-Jacques FAUCHER, Maire.

PRESENTS: Jean-Jacques FAUCHER, Maire, Marie- Christine DEGUI, Frank MERLE, Nicolas KEMPA, Maurice ROCHE, Marie-Christine EYRAUD, André SEGUY Maires-Adjoints, Alain BOREL, Marie-Antoinette MARTIN, Claire GAILLARD, Jean-Luc VACHELARD, Marie-Christine DENIS, Annie SIBEYRE, Gilles DA COSTA, Jean-Philippe VIGIER, Cyrille SARRIAS, Maryline ADMIRAL, Thibaut VALLAT, Alexis JUILLARD, Jean-Noël LHERITIER, Michèle FAUCHER, Tristan FLEURY, Christian CAILLIE, Conseillers municipaux

<u>POUVOIRS</u>: Elisabeth STOQUE à Annie SIBEYRE, Mireille DANCE à Claire GAILLARD, Elisabeth DA SILVA à Jean-Noël LHERITIER, Françoise VERRON à Christian CAILLIE

ABSENTES: Fatima SABY, Mélanie MALOSSE

SECRETAIRE : Thibaut VALLAT

Monsieur le Maire rend compte de l'usage de pouvoir exercé depuis la réunion du Conseil Municipal du 25 juin 2015, conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

#### **♦ MARCHES PUBLICS, CONVENTIONS ET COMMANDES**

#### 36/2015 : Etude puis création d'un réseau de transport hertzien Internet Protocol

Décision du 06 juillet /2015 :

- autorisant la signature d'un marché d'investissement portant sur l'Etude puis la création d'un réseau de transport Hertzien Internet Protocol pour 16 sites de la Ville de Brioude avec les sociétés POBRUN et VOGANET pour un montant global de 30 366,96 € HT
- approuvant les devis relatifs au coût de maintenance annuelle par ces deux sociétés arrêté au montant de 6 931,71 € HT

#### 37/2015 : construction d'un nouveau poste de relevage assainissement St Ferréol

Décision du **06 juillet 2015** autorisant la signature d'une convention SPS avec le Centre de Gestion de la Haute-Loire pour un montant de **1 600 €** 

# <u>38/2015</u>: réhabilitation de l'Hôtel du Doyenné en salles d'expositions dédiées à l'art moderne et contemporain

Décision du **07 juillet 2015** autorisant la signature d'une convention SPS avec le Centre de Gestion de la Haute-loire pour un montant de **3 200 €** 

#### 43- MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à une proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'ajout d'un point supplémentaire « Budget Ville – Décision Modificative n°1 »

#### Reçu en Sous-Préfecture le 9 juillet 2015

# 44- TRANSFERT DE BATIMENTS DE LA VILLE DE BRIOUDE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIVADOIS SUITE A LA MODIFICATION DES STATUTS : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE MISE A DISPOSITION

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de sa compétence sportive, la Communauté de Communes du Brivadois (C.C.B.) va gérer, entre autres, à compter du 1er septembre 2015 les équipements sportifs couverts de la Ville de Brioude à savoir le gymnase, le dojo, les salles de danse, la salle polyvalente dans sa composante sportive (une convention spécifique viendra traiter des aspects ne relevant pas de la compétence communautaire pour ce qui est de cette salle) ainsi que les tennis couverts.

Il en va de même pour le Cinéma le Paris dont la gestion est transférée à la C.C.B. à compter du 1er septembre 2015 également.

Selon les articles L 5211-5 et L 1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition gratuite à la Communauté de Communes du Brivadois, des biens immeubles utilisés, à la date du 17 décembre 2014, pour l'exercice de cette compétence.

Dans ce cadre, il revient à la Commune de Brioude de mettre à disposition de la C.C.B. les bâtiments suivants :

- gymnase ;
- tennis couverts;
- l'ensemble constitué des salles de danse, du dojo et de la salle polyvalente.

Afin de régler les rapports entre les deux collectivités, il est nécessaire d'établir un procès verbal de mise à disposition.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 20 voix pour, 2 abstentions (Françoise VERRON et Christian CAILLIE) et 5 contre (Alexis JUILLARD, Jean-Noël LHERITIER, Michèle FAUCHER, Elisabeth DA SILVA et Tristan FLEURY) :

- APPROUVE le procès verbal de mise à disposition de l'ensemble immobilier constitué de la salle polyvalente, du dojo et des salles de danse et du gymnase et des tennis couverts
- > APPROUVE le procès verbal de mise à disposition du bâtiment du cinéma le Paris:
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer chacun des procès verbaux, et tout document afférent

Reçu en Sous-Préfecture le 9 juillet 2015

# 45- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIVADOIS ET SES COMMUNES MEMBRES DANS LE CADRE DE LA MUTUALISATION

VU l'article 5211-4-1-II du Code Général des collectivités territoriales ; VU les avis du Comité Technique du 30 Juin 2015 et de celui du 8 Juillet 2015 ;

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de mutualisation avait été signée entre la Ville de Brioude et la Communauté de Communes du Brivadois (C.C.B.) en février 2010 et avec les communes ayant une école publique notamment.

Aujourd'hui, ces conventions sont caduques et la pratique de la mutualisation a fait naître des besoins nouveaux. Au contraire des modifications dans les services font que certaines mutualisations d'origine ne sont plus envisageables aujourd'hui.

Les législations en la matière ont également évolué depuis février 2010 et sont venues sécuriser les possibilités de mutualisation qui apparaissaient de manière empirique à l'époque. La Communauté de Communes du Brivadois a aussi évolué depuis 4 ans et des transferts de compétence font qu'aujourd'hui certains services listés comme mutualisés sont aujourd'hui transférés.

De ce fait, puis 2010, la pratique de la mutualisation a évolué et nécessite une remise à plat de la convention d'origine devenue caduque.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 20 voix pour et 7 contre (Alexis JUILLARD, Jean-Noël LHERITIER, Michèle FAUCHER, Elisabeth DA SILVA, Tristan FLEURY et Françoise VERRON et Christian CAILLIE):

- APPROUVE cette nouvelle convention de mise à disposition de services entre la C.C.B. et ses communes membres dans le cadre de la mutualisation ;
  - AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

Reçu en Sous-Préfecture le 9 juillet 2015

#### 46-TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA VILLE DE BRIOUDE

**VU** la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34:

**VU** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée:

 $\textbf{\textit{VU}} \ les \ différentes \ délibérations \ de \ la \ Mairie \ de \ Brioude, portant \ création, \ modification \ et \ suppression \ de \ postes \ ;$ 

**VU** les avis du Comité Technique du 30 Juin 2015 et de celui du 8 Juillet 2015 ;

**CONSIDERANT** d'une part la nécessité d'établir un tableau des effectifs permanents de la Ville de Brioude, recensant l'ensemble des postes ouverts et des postes pourvus de la collectivité;

**CONSIDERANT** d'autre part les évolutions du nombre de postes permanents de la Ville de Brioude, suite au transfert à la CCB du service "piscine" au 1er Juillet 2015, puis des services "installations sportives couvertes" et "cinéma" au 1er Septembre 2015 et enfin : suite au transfert de la compétence « enseignement musical » à la CCB, effectif déjà depuis plusieurs années ;

**CONSIDERANT** en outre les avancements de grade par voie de promotion interne suite à inscription sur liste d'aptitude lors de la CAP du 18 Juin 2015 ;

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal, sur proposition de l'autorité territoriale, est compétent pour créer, transformer ou supprimer des emplois, et déterminer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non-complet nécessaires au fonctionnement des services de la Mairie.

Ainsi, le tableau des emplois permanents à temps complet et non-complet de la Ville de Brioude, tel qu'établi au 30 Juin 2015, est amené à évoluer successivement au 1 er Juillet 2015 puis au 1 er Septembre 2015 :

- suite aux transferts de compétences de la Ville de Brioude vers la CCB (et des transferts de services donc : de personnel, induits) ;
- pour permettre des avancements de grade suite à promotion interne après transformation au 1<sup>er</sup> juillet 2015 d'un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe en poste d'attaché territorial.

De ce fait, les tableaux des emplois permanents à temps complet et non-complet de la Ville de Brioude au 1<sup>er</sup> Septembre 2015 s'établissent comme suit:

#### TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS -STAGIAIRES ET TITULAIRES

FILIERE	GRADE	CAT.	Etat des effectifs au 30.06.15	Postes ouverts au 01.09.15	Postes pourvus au 01.09.15	dont TNC
	ATTACHE		3	4	4	
	Attaché territorial	A	3	4	4	
	D.G.S.		1	1	1	
	Directeur Général des Services	A	1	1	1	
	REDACTEUR		8	7	7	
ADMINISTRATIVE	Rédacteur Principal de 1ère classe	В	6	5	5	
	Rédacteur	В	2	2	2	
	ADJOINT ADMINISTRATIF		6	6	5	
	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	С	1	1	1	
	Adjoint Administratif 1ère classe	С	2	2	1	
	Adjoint Administratif 2ème classe	С	3	3	3	1 (28h)
	ANIMATEUR		2	2	2	
	Animateur territorial	В	2	2	2	
ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION		2	2	2	
	Adjt territorial d'animation 1ère classe	С	1	1	1	1 (24h)

	Adjt territorial d'animation 2ème classe	C	1	1	1	1 (28h)
	PROFESSEUR DE MUSIQUE		1	0	0	
	Emploi spécifique	A	1	0	0	
	ASSIST.CONS. DU PATRIMOINE		1	1	1	
CULTURELLE	Assist. Conservation Hors classe	В	1	1	1	
	ADJOINT DU PATRIMOINE		3	3	3	
	Adjt du Patrimoine Principal 1ère classe	С	1	1	1	
	Adjoint du Patrimoine 1ère classe	С	2	2	2	1 (28h)
	CHEF DE SERVICE DE PM		1	1	1	
	Chef de service de PM Pl de 1ère classe	В	1	1	1	
POLICE	AGENTS DE PM		4	4	4	
	Chef de police municipale	C	1	1	1	
	Brigadier Chef principal	C	1	1	1	
	Brigadier	С	2	2	2	
	ASSISTANT SOCIO EDUCATIF		1	1	1	
SOCIALE	Assistant socio-éducatif Principal	В	1	1	1	
SOCIALE	ATSEM		6	6	6	
	ATSEM Principal 2ème classe	C	1	1	1	
	ATSEM 1ère classe	С	5	5	5	
	EDUCATEUR DES APS		4	0	0	
SPORTIVE	Educateur Principal 1ère classe	В	3	0	0	
	Educateur Principal 2ème classe	В	1	0	0	
	INGENIEUR		2	2	2	
	Ingenieur principal	A	2	2	2	
	TECHNICIEN		<i>3</i>	4	4	
	Technicien territorial	В	3	4	4	
	ADJOINT TECHNIQUE		35	33	30	
TECHNIQUE	Adjt technique principal 1ère classe	С	8	8	8	
	Adjt technique principal 2ème classe	C	8	9	8	
	Adjt technique 1ère classe	С	6	5	4	
	Adjt technique 2ème classe	C	13	11	10	
	AGENT DE MAITRISE		4	4	3	
	Agent de maitrise principal	C	1	1	1	
	Agent de maîtrise	C	3	3	2	

# **TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS – NON-TITULAIRES DE DROIT PUBLIC** (en vertu des art. 3-1 à 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984)

ATTACHE		1	1	1	
CDD Article 3-3 2°	A	1	1	1	

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 20 voix pour et 7 contre (Alexis JUILLARD, Jean-Noël LHERITIER, Michèle FAUCHER, Elisabeth DA SILVA, Tristan FLEURY et Françoise VERRON et Christian CAILLIE):

APPROUVE les évolutions de postes ouverts détaillées dans la présente délibération et le tableau des effectifs tel qu'il en résulte au 1<sup>er</sup> septembre 2015 et détaillé ci-dessus.

Reçu en Sous-Préfecture le 9 juillet 2015

#### 47- ELECTIONS: NOUVELLE IMPLANTATION DU BUREAU DE VOTE N°2 ET MODIFICATION DES ZONAGES

Vu les articles R28, R40 et D 56-1 du Code électoral

Vu la circulaire n°NOR/INT/A/07/00123/C du 20 décembre 2007 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct

Monsieur ROCHE indique que la Ville de Brioude compte à ce jour quatre périmètres et quatre lieux de vote qui sont les suivants :

- Périmètre 1 : Hôtel de Ville 1 138 électeurs
- Périmètre 2 : Immeuble Interconsulaire 1 554 électeurs
- Périmètre 3 : Ecole de la Borie Darles 820 électeurs
- Périmètre 4 : Foyer restaurant 1 534 électeurs

Conformément à l'article R.40 du Code Electoral, ces périmètres et lieux de vote sont arrêtés chaque année par le Préfet, avant le 31 août, sur proposition de la Commune.

L'immeuble Interconsulaire fait actuellement l'objet d'un projet de requalification qui pourrait empêcher son utilisation comme bureau de vote à partir de 2016.

Il s'avère, de plus, que le nombre d'électeurs est très inégal selon les secteurs. Il apparait donc opportun de rééquilibrer les périmètres.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- 1°) Concernant le lieu de vote du périmètre 2, de retenir la salle polyvalente du lycée Lafayette pour remplacer l'Immeuble Interconsulaire. Les conditions d'accessibilité et de proximité d'un lieu d'affichage sont en effet réunies. Le conseil d'administration de l'Etablissement public local d'enseignement s'est prononcé favorablement sur la mise à disposition en séance du 30 juin 2015. Le lieu d'affichage, en application de l'article R28 du Code électoral, qui doit se situer « à côté des bureaux de vote » serait implanté sur le rondpoint situé à l'intersection de l'avenue Cochet Saint Vallier et de l'avenue Paul Chambriard..
- 2)° Concernant les périmètres, et afin de maintenir la limite entre les zones dites IRIS fixées par l'INSEE, n°101 et 102, dans un souci de cohérence avec les statistiques produites par cet Institut (limite actuelle entre les périmètres de vote 1 et 2 d'une part et 3 et 4 d'autre part), d'arrêter les modifications suivantes (voir les listes exhaustives de rues par périmètre jointes) :

- Nouvelle séparation entre les périmètres 1 et 2 : De la place de Paris, le long des boulevards Vercingétorix et du Dr Devins jusqu'au boulevard Aristide Briand, le long du boulevard Aristide Briand et rattraper ensuite le tracé actuel à partir du Postel
- Nouvelle séparation entre les périmètres 3 et 4 : depuis la place de Paris, rue Chazelet, rue Jules Ferry puis rue du 11 Novembre et rue de Flandres-Dunkerque.

Le nombre d'électeurs prévisionnel par périmètre serait alors le suivant :

	Nombre d'électeurs actuel	Nombre d'électeurs prévisionnel suite à rééquilibrage
BUREAU 1	1 138	1 410
BUREAU 2	1 554	1 280
BUREAU 3	820	1 200
BUREAU 4	1 534	1 150

Les listes de rues par périmètre jointes en annexe du présent rapport sont mises à jour en tenant compte également des dernières créations de voies.

#### Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- > VALIDE la nouvelle localisation du bureau de vote n°2 à la Salle polyvalente du Lycée Lafayette ;
- > VALIDE les nouveaux périmètres tels que définis sur les listes jointes en annexe au présent rapport ;
- AUTORISE M. le Maire à les proposer à Monsieur le Préfet afin qu'il arrête les nouvelles dispositions à compter du 1er janvier 2016 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à l'implantation du bureau de vote au sein de l'établissement public local d'enseignement (EPLE) Lafayette de Brioude et à la modification des périmètres de vote.

Reçu en Sous-Préfecture le 10 juillet 2015

### 48- BUDGET EAU - DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur MERLE propose de voter les modifications comptables suivantes :

#### Section de fonctionnement :

Chapitre / article	Dépenses		Recettes	
	Diminution de	Augmentation de	Diminution de	Augmentation de
	crédits	crédits	crédits	crédits
6152	-300,00			
Entretien et				
réparations sur				
biens immobiliers				
673		300,00		
Titres annulés				
sur ex. antérieurs				
TOTAL	-300,00	300,00		

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

> APPROUVE cette décision modificative du budget Eau.

Reçu en Sous-Préfecture le 9 juillet 2015

## 49- SUBVENTIONS ORDINAIRES AUX ASSOCIATIONS POUR 2015

Sur propositions de Mmes STOQUE, EYRAUD, DEGUI et de MM. SEGUY, MERLE et SARRIAS, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 2 contre (Françoise VERRON et Christian CAILLIE) :

### > APPROUVE le versement des subventions ordinaires suivantes :

	2 015	
ANIMATION	2 880 €	
A.V.F. Brioude	470 €	
Comité des Fêtes	2 150 €	
Les Mistinguettes	180 €	
Montgolfières du Haut-Allier	80€	
FOLKLORE	2 010 €	
Association Folklorique Portugaise	600€	
Le Brusse	540 €	
Les Feux Follets Brivadois	870 €	
SCOLAIRES	1 830 €	
Amicale des Ecoles Laïques	165€	
A.P.E.L St Julien	165 €	
FCPE - Conseil Local de Brioude	165€	
FSE Collège et Lycée Lafayette	260 €	
FSE EREA	260 €	
FSE Collège et Lycée St Julien	260 €	M.VACHELARD, concerné, ne prend pas part au vote.
UNSS Collège Lafayette	185 €	M.VACHELARD, concerné, ne prend pas part au vote.
UNSS Collège St Julien	185 €	M.VACHELARD, concerné, ne prend pas part au vote.
UNSS Lycée St Julien	185 €	M.VACHELARD, concerné, ne prend pas part au vote.
DANSE	805€	
Briva Danse	630 €	
Y A K Danser	175 €	
RELAXATION	235 €	
Association de Sophrologie	80€	
Association de Taï Chi Chuan	80€	
Mass'n Fit	75€	
SPORT COLLECTIF	44 200 €	M050/N/ /
Amicale Laïque et Sportive	1 200 €	M.SEGUY, concerné, ne prend pas part au vote.
Basket Ball Brivadois	4 500 €	
Entente Sportive / Handisport	1 070 €	Mmes SIBEYRE et
Hand Ball Brivadois	5 000 €	ADMIDAL

Sporting Club Brivadois (S.C.B.)	16 930 €	M.BOREL, concerné, ne prend pas part au vote.
Union Sportive Brioude (U.S.B.)	15 500 €	M.DA COSTA, concerné, ne prend pas part au vote.
SPORT MECANIQUE	440 €	
Moto Club Brivadois	440 €	
SPORT NATURE	2 270 €	
Club Athlétic Brivadois	300 €	
Vélo Sport Brivadois	1 070 €	M.SEGUY, concerné, ne prend pas part au vote.
Verticale 43	900 €	
DIVERS	9 495 €	
Amicale Boule de Brioude	80€	
Arts Martiaux Brivadois	200€	
Arts et Sports en Brivadois	1 300 €	M.FLEURY, concerné, ne prend pas part au vote.
Billard Club Brivadois	285 €	
Billard Sportif Brivadois	80€	
COB Natation	2 925 €	
Les Virevoltes	75 €	
Société de Pétanque Brivadoise	275 €	
Tennis Club de Brioude	2 520 €	
Tennis de Table Brivadois	210 €	
Tir Sportif	545 €	
UGB	1 000 €	
DEFENSE DU CONSOMMATEUR	1 065 €	
Consommation Logement et Cadre de Vie	490 €	
Comité de Vigilance de l'Hôpital	75€	
Union locale C.F.D.T	250 €	
Union locale F.O	250 €	
SAPEURS POMPIERS	490 €	
Association des JSP	490 €	
ECONOMIE / TOURISME	910 €	
ABSOLU	75€	
Comité de Jumelage	835 €	
ARTS PLASTIQUES	17 245 €	
Cypérus	115€	
Festival d'Aquarelle	17 000 €	
Filomène	130 €	
CINE, PHOTO, THEATRE	1 290 €	
one, more, mexica	7 200 0	
Ciné Club Brivadois	655€	
Compagnie de la Puce à l'Oreille	635€	M.SARRIAS, concerné, ne prend pas part au vote.
CULTURE GENERALE	4 560 €	
Brioude Informatique Club	140 €	
Hôtel de la dentelle	4 180 €	
Tisseurs de Mots	75 €	
Université pour Tous	165 €	
MUSIQUE	20 615 €	

Camerata Brivatensis	575€	
Courant d'Airs	75€	
Harmonie des Enfants de Brioude	4 690 €	
Harmonie des Enfants de Brioude - Convention Poste de Direction	11 000 €	
Jazz Club Brivadois	75 €	
La Plume de ma tante - Convention	2 000 €	
Les Amis de la Basilique St Julien	1 785 €	
Musique sur un plateau	75€	
Musikado	340 €	M.VIGIER, concerné, ne prend pas part au vote.
PATRIMOINE	112€	proma pao part da voio.
Conservatoire des Arts et Textiles	112€	
JEUX	190 €	
<u></u>		
Bridge Club Brivadois	95 €	
Club de Scrabble	95 €	
PASSIONS	505 €	M.SEGUY, concerné, ne
Cartophile Brivadois	120 €	prend pas part au vote.
Groupement Philatélique	215€	
Les Chevrons d'Auvergne	170 €	
AIDE AUX PERSONNES ET AUX FAMILLES	12 975 €	
ADMR	195 €	
Association des conjoints survivants	215€	
Association de Tolérance et Bienveillance de Brioude	75 €	
Club Amitiés Loisirs	340 €	Mme EYRAUD, concernée,
Centre Social Déclic - Convention projet social	11 000 €	ne prend pas part au vote.
Escales	100 €	
Mouvement pour le Planning familial	295 €	
UNA Brioude Val d'Allier	195 €	
Vivre chez soi	195 €	
Visiteurs de malade en milieu hospitalier	365 €	
AIDE AUX JEUNES	295 €	
Aide aux devoirs	295 €	
ASSOCIATION CARITATIVE	4 000 €	
Croix Rouge Française	1 000 €	
Les Restos du Cœur	1 000 €	
Secours Catholique	1 000 €	
Secours Populaire	1 000 €	
REINSERTION	7 190 €	
Action et entraide en Brivadois	1 300 €	Mme DANCE (pouvoir),
REAGIR 43	5 100 €	concernée, ne prend pas part au vote. M.FAUCHER, concerné, ne prend pas part au vote.
Trait d'Union	790 €	
SANTE	590 €	
Amicale des Donneurs de sang	285 €	
Ass. Des Paralysés de France	305 €	

DIVERS	330 €	
Comité de soutien aux opprimés	225 €	
UNICEF	105 €	
DEPARTEMENTALES	1 275 €	
Fond de solidarité logement	1 275 €	
ENVIRONNEMENT / NATURE	2 390 €	
AAPPMA	275 €	
ACCA (Asso. Communale de Chasse Agréée)	380 €	M.BOREL, concerné, ne prend pas part au vote.
Asso. des Piégeurs Agréés	100 €	
DASA	75€	
Pêche Compétitions Brivadoises	115€	
Société d'Aviculture	245 €	
SPA	1 200 €	

# Reçu en Sous-Préfecture le 15 juillet 2015

# 50- SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

Sur propositions de MM. SEGUY, SARRIAS et de Mme STOQUE, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

## > APPROUVE le versement des subventions exceptionnelles suivantes

Association	Manifestation		
Amicale Boule de Brioude	Organisation du Concours de la St Julien - Août 2015	200€	
Arts Martiaux Brivadois	Aide à l'encadrement 2014 - Déclaration erronée de l'association	900€	
Club Athlétic Brioude	Location du Gymnase St Julien 2014/2015	270€	
Club Athlétic Brioude	Organisation des Foulées Brivadoises - Printemps 2015	800€	
Entente Sportive Haut-Allier	6ème Challenge Altiligérien - 4ème Open du Brivadois	400€	
Esprit Plongée Brivadois	Convention pour l'achat de matériel - 1500€ sur 2 ans	500€	
Pétanque Brivadoise	Organisation du Concours de la St Julien - Août 2015	200€	
Union Sportive Issoire	Organisation de La Méridienne - Printemps 2015	1 825 €	
Tennis Club de Brioude	Organisation du Tournoi d'été - juillet 2015	300€	
Tennis de Table Brivadois	Tournoi de la Fête de St Julien - Août 2015	200€	
Vélo Sport Brivadois	Criterium cycliste de la Ville de Brioude - 14 juin 2015	3 500 €	M.SEGUY, concerné, ne prend pas part au vote.
Sportig Club Brioude	Déficit lors de la clôture du budget de fonctionnement	2 000 €	M.SEGUY, concerné, ne prend pas part au vote.
Stock Car Brivadois	Course annuelle - 14 juillet 2015	400€	
Comité des Fêtes	L'îlot Z'Enfants - Samedi 25 juillet	200€	
Montgolfières du Haut-Allier	Rassemblement de Mongolfières - Printemps 2015	500€	
Musikado	Fête de la Musique - Plateau technique	1 000 €	M.VIGIER, concerné, ne prend pas part au vote.
Musikado	Briv'en Rock - Vendredi 31 juillet 2015	1 000 €	M.VIGIER, concerné, ne prend pas part au vote.

Asso Culturelle de la Chaise-Dieu	Concerts délocalisés - Mercredi 26 et jeudi 27 août 2015	13 000 €	
Festival d'Aquarelle	Biennale d'Aquarelle du 10 au 25 juillet 2015	8 000 €	
Harmonie des Enfants de Brioude	Remise en état de la batterie	1 000 €	
Haute Loire Musique Danse	Danse à l'école	300 €	
Musique sur un plateau	Les Escales Brivadoise - du 4 juillet au 1er août 2015	2 800 €	
Musique sur un plateau	Académie de musique	200€	
Tisseurs de mots	Organisation du Printemps des Poètes 2014	500€	
Tisseurs de mots	Participation à l'animation de la Biennale d'Aquarelle	350 €	

#### Reçu en Sous-Préfecture le 10 juillet 2015

#### 51- DISPOSITIF D'AIDE POUR L'ANIMATION DES CAFES, DES BARS ET DES RESTAURANTS DE BRIOUDE

Monsieur MERLE rappelle que la Ville de Brioude a développé depuis plusieurs années de nombreuses animations l'été afin d'en renforcer l'attractivité et de dynamiser l'activité commerciale.

La Ville a souhaité aller plus loin en 2014 en favorisant l'animation des cafés, bars et restaurants du centre-ville et des quartiers périphériques tous les jeudis soirs de juillet et aout avec le dispositif JE DIS MUSIC.

Face un bilan mitigé en 2014, la Ville souhaite reconduire cette initiative en lui apportant quelques ajustements :

- Le dispositif est mis en place seulement 3 jeudis durant la période estivale 2015, afin de concentrer les initiatives. Les jeudis 16 et 23 juillet (durant la Biennale d'Aquarelle) et le jeudi 27 août (Fête de St Julien)
- Un marché sera organisé en parallèle afin de dynamiser le dispositif

#### Le dispositif est le suivant :

- Chaque café, bar et restaurant souhaitant participer aux « Je dis Music » doit retirer un formulaire de demande d'aide auprès du service Animation.
- Après examen et sous réserve d'acceptation une convention tripartite sera signée entre la Ville de Brioude, l'organisateur et le prestataire afin de rappeler les principes de la manifestation et les engagements de chacun.
- La Ville de Brioude participe financièrement à la dépense artistique de la manifestation. Montant plafonné à 200€ par établissement et par initiative sur présentation des justificatifs de la dépense engagée. Sont exclus toutes les programmations bénéficiant de financement public.
- L'animation se déroulera les jeudis 16, 23 juillet et 27 août en soirée à partir de 19h.
- La Ville de Brioude s'engage à entamer toutes concertations nécessaires à l'harmonisation du dispositif et à apporter un soutien logistique et en communication.

### Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- > APPROUVE le dispositif d'aides à l'animation des bars, cafés et restaurants tel qu'il figure ci-dessus
- > AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette action notamment les conventions tripartites

#### Reçu en Sous-Préfecture le 10 juillet 2015

# 52- OPERATION LECTURES CROISEES ET ATELIERS LECTURE DE BRIOUDE VILLE LECTURE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur SARRIAS indique que Brioude Ville Lecture, service municipal rattaché à la Médiathèque, a pour vocation de favoriser l'apprentissage de l'écriture et de la lecture auprès des enfants rencontrant des difficultés à ce niveau. Ce service propose ainsi notamment des ateliers lecture hebdomadaires où les participants (20 en moyenne par semaine tout au long de l'année scolaire 2014-2015), en présence de l'animatrice de la structure, travaillent sur des logiciels pour améliorer leur niveau en langue française.

Plus globalement, Brioude Ville Lecture conduit une politique de lecture sur la commune de Brioude visant un développement des pratiques culturelles liées à l'utilisation de l'écrit. L'opération *Lectures Croisées* conduite chaque année auprès des scolaires s'inscrit totalement dans cette logique et cet objectif.

La vingt-cinquième édition de *Lectures Croisées* s'est déroulée tout au long de l'année scolaire 2014-2015 autour de la thématique « Collections, collections » en partenariat avec la Biennale d'Aquarelle. Trente et une classes de Brioude et ses environs ont participé à cette action ponctuée de différentes phases :

- Rencontres (31 au total) avec des auteurs, illustrateurs, plasticiens... dans les classes participantes à l'opération ;
- Réalisation des productions (écrites et plastiques : albums, chants, illustrations, nouvelles....) et exposition (tout cet été à la Médiathèque) ;
  - Grand jeu à la Médiathèque.

Entre les élèves et les expositions tout public, *Lectures Croisées* rassemble environ 1500 personnes au total.

Le coût annuel de cette opération est de 7.000 €. Des subventions peuvent être obtenues auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et en particulier du Service « Livre, Lecture, Archives, Commémoration et Edition, Cinéma ».

#### Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE la subvention la plus élevée possible auprès de la DRAC tant pour l'opération Lectures Croisées que pour les ateliers lecture organisés par Brioude Ville Lecture

Reçu en Sous-Préfecture le 9 juillet 2015

# 53- AMENAGEMENT DE SALLES D'EXPOSITION DEDIEES A L'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN A L'INTERIEUR DE L'HOTEL DU DOYENNE : DEMANDE DE SUBVENTIOB AUVERGNE +

Madame GAILLARD rappelle que par délibération n° 107 en date du 19 décembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé le programme de création de salles d'exposition dédiées à l'Art Moderne et contemporain à l'intérieur de l'Hôtel du Doyenné.

Il est rappelé que, depuis plus de 15 ans, la mise en valeur du Centre-Ville, la restauration de la Basilique et les vitraux du Père Kim En Joong ont permis une forte amélioration de l'attractivité touristique de BRIOUDE. La deuxième étoile au Guide Michelin, le doublement de la fréquentation touristique constatée à l'Office de Tourisme ont eu des effets favorables sur l'activité commerciale.

C'est dans ce contexte que le projet de création de salles d'expositions dédiées à l'art moderne et contemporain au niveau de l'Hôtel du Doyenné s'inscrit tout à la fois dans la logique de mise en valeur du patrimoine et de développement culturel et économique poursuivis par la Ville. Après le projet audacieux de création des vitraux contemporains dans la Basilique Saint-Julien, ce projet confirme l'ambition de faire, de l'art moderne et contemporain, un axe structurant de la politique culturelle de BRIOUDE. Il s'agit de poursuivre la dynamique déjà engagée à cet égard : la Ville possédant une galerie d'expositions et accueillant un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du

Patrimoine dédié à la peinture murale. Elle est aussi le cadre d'une Biennale d'Aquarelle dont la notoriété est en progression constante. Ce programme constituerait donc le cœur d'un projet cohérent et permettrait également de réhabiliter ce bâtiment très dégradé, très riche sur le plan architectural et historique.

L'Hôtel du Doyenné est surtout connu pour son exceptionnel plafond armorié daté de la fin du XIIIème siècle et classé Monument Historique en 1956. Par ailleurs, des éléments d'architecture et de nombreuses peintures murales existent également, ce qui a permis d'inscrire cet immeuble à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, le 6 décembre 2002. A l'exception du rez-dechaussée qui abrite l'Office de Tourisme et les locaux loués auparavant au Journal la Montagne, cet immeuble, propriété de la Ville de Brioude est à l'abandon et fermé au public depuis 20 ans. Il n'est pas aux normes et présente des pathologies structurelles importantes (absence de chainages, fondations, fissuration qui s'aggrave,...).

Ce projet de salles d'expositions sur 600 m² permettra de développer une offre, en matière d'art moderne et contemporain, qui n'existe pas en Auvergne et qui aurait une notoriété nationale notamment grâce à notre situation géographique. La finalité du projet est de créer un point culturel attractif entre Clermont-Ferrand au Nord et Lyon/Saint-Etienne à l'Est.

Jean-Louis PRAT, Directeur de la Fondation MAEGHT de 1969 à 2004 et aujourd'hui, Commissaire d'expositions internationales indépendant, a été sensible à la volonté municipale et aux points forts de BRIOUDE et a décidé de soutenir ce projet en assistant la Commune. Il estime que ce site, bien aménagé, apportera énormément à Brioude, au Département et à la Région. Ce lieu est pertinent et doit être attractif, il doit donner envie au public de revenir. BRIOUDE a la chance d'avoir un tel patrimoine en centre ville et ce lieu oublié mérite de vivre. A l'image d'autres structures comparables, le coût de fonctionnement doit pouvoir s'équilibrer par les recettes de fréquentation.

#### La finalité est double :

- Accroître fortement l'attractivité touristique de BRIOUDE et du territoire, avec des retombées économiques au moins six mois par an
- Proposer à la population du territoire et, notamment aux enfants et aux scolaires, des activités de découverte et de pratique des arts plastiques

De même, un partenariat fort sera mis en place avec le Fonds Régional d'Art Contemporain, pour des expositions temporaires qui complèteraient l'exposition majeure consacrée, chaque année, à un grand artiste. Comme pour les peintures murales et l'aquarelle et conformément à la logique d'ouverture et de diffusion culturelle qui est la sienne, la Ville de BRIOUDE a également l'ambition de faire de l'Hôtel du Doyenné, toute l'année, un lieu de promotion de l'art moderne et contemporain auprès des jeunes avec l'organisation d'activités pédagogiques, d'animations et de découvertes grâce à des partenariats avec les écoles du territoire.

Madame la Directrice Régionale des Affaires Culturelles et Monsieur le Conservateur Régional des Monuments Historiques, associés à ce projet, apprécient son contenu et sa qualité mais également la présence de Jean-Louis PRAT qui apportera énormément de par ses compétences et sa notoriété. Ils estiment que ce projet ambitieux est une chance pour BRIOUDE et le territoire car il est très important de mettre la culture en première place, tout en valorisant ce bâtiment majeur qui, pour l'instant, est oublié et se dégrade fortement. Présenter des œuvres contemporaines dans des lieux patrimoniaux et dans le respect du bâtiment est une approche originale et spectaculaire de la culture. La DRAC accompagnera donc la Commune sur ce projet.

La labellisation, comme Centre d'Art, est par ailleurs envisagée. Un Centre d'Art propose en effet un ensemble d'activités de découverte de l'art tout au long de l'année en direction des enfants et adolescents dans le cadre scolaire, mais également à la population locale ainsi qu'aux visiteurs. Il

existe une dizaine de Centre d'Art en Rhône-Alpes et un seul en Auvergne. L'accès à l'art contemporain et, en général aux arts plastiques, en Auvergne est un vrai sujet et la DRAC souhaite fortement cette labellisation « Centre d'Art »

La numérisation tiendrait une place importante au niveau des techniques d'accueil et d'accompagnement des visiteurs. L'exposition d'œuvres d'un artiste serait complétée par des présentations numérisées. Enfin, des expositions seraient consacrées à des artistes s'exprimant sur des supports audiovisuels.

De même, il sera primordial d'améliorer et de mutualiser les services de l'Office de Tourisme dans le cadre des futures salles d'exposition pour assurer ainsi un fonctionnement cohérent de cette structure. Ce point présente également un intérêt pour Monsieur PRAT, Madame la Directrice de la DRAC et Monsieur le Conservateur Régional des Monuments Historiques qui estiment que cette mutualisation est socialement importante.

Ce projet est évalué à la somme de 2 328 000 € HT, honoraires compris, et pouvait être subventionné dans le cadre de la stratégie « Auvergne + » du Pays de Lafayette présentant les priorités d'actions sur des enjeux ciblés pour les 3 prochaines années et destinées à renforcer l'attractivité du territoire, son rayonnement, l'économie locale et le cadre de vie.

Aussi, par délibération du Conseil Municipal du 12 mars 2015, cette subvention a été sollicitée et le dossier de demande de subvention a été adressé à La Région Auvergne le 13 mars 2015. Suite à son instruction, il s'avère que cette opération est éligible au contrat Auvergne + et qu'une subvention d'un montant de 510 355 € pourrait être obtenue au niveau des Crédits FRADDT EPCI,

A ce jour, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

	collectivités	montant	taux
	Montant de l'Investissement	2 328 000 € HT	/
	Etat MH	465 600 €	20 %
	Etat CPER et lots Exposition	250 000 €	10.7 %
	Région FRADDT EPCI	510 355 €	22 %
Plan de financement prévisionnel proposé par le	Région MH et lots Exposition	171445 €	7.3 %
Maître d'Ouvrage	Département MH	232 800 €	10%
	Fonds de Concours EPCI CCB	232 800 €	10%
	Ville de Brioude	465 600 €	20%
	Autres (à préciser)	/	/

Il est précisé enfin que les projets et actions retenues feront l'objet d'un contrat « Auvergne + » signé entre la Région, le Pays de Lafayette et les Communautés de Communes constituant le Pays.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 20 voix pour et 7 contre (Alexis JUILLARD, Jean-Noël LHERITIER, Michèle FAUCHER, Elisabeth DA SILVA, Tristan FLEURY et Françoise VERRON et Christian CAILLIE):

- > CONFIRME sa volonté de faire aboutir ce projet ;
- > SOLLICITE la subvention Auvergne +, d'un montant de 510 355 € ;
- > APPROUVE le plan de financement prévisionnel défini ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette demande de subvention ainsi que la convention attributive.

Reçu en Sous-Préfecture le 9 juillet 2015

#### 54- RESTAURATION DU CHEVET DE LA BASILIQUE SAINT-JULIEN: AVENANT AU LOT N°6

Madame GAILLARD rappelle qu'après avoir restauré, le massif occidental, son clocher puis la couverture de la nef, des travaux de restauration importants ont été réalisés, de 2004 à 2008, dans le cadre de l'opération de Mise en Valeur des Grands Sanctuaires Romans d'Auvergne, sur le clocher oriental, les parements des transepts, les bas-côtés et les porches, la restauration du Chevet s'avérait être indispensable car, d'une part, différentes pathologies avaient été mises en évidence au niveau des couvertures, des pierres, des sculptures et des vestiges de polychromie et, d'autre part, son état apparaissait comme très dégradé par rapport aux parties restaurées.

Aussi, pour effectuer le Diagnostic de cette opération, par délibération n°228 en date du 24 septembre 2010, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de retenir l'offre de l'Architecte En Chef des Monuments Historiques Pierre-Yves CAILLAULT mandataire du groupement.

Ce Diagnostic a été rendu en avril 2011 et la Commission d'approbation des projets relatifs à la restauration des monuments historiques s'est réunie à Clermont-Ferrand le 7 juin 2011 et a opté pour la restauration des couvertures en tuiles romanes.

Sur cette base, le Conseil Municipal par délibération n°131 en date du 16 décembre 2011, a décidé à l'unanimité d'approuver le marché d'études avec l'ACMH Monsieur CAILLAULT mandataire, pour réaliser les études puis le suivi de cette opération, tout en sollicitant les subventions les plus élevées possibles de la part de l'Etat, de la Région et du Département pour pouvoir financer cette opération.

La consultation des Entreprises a été lancée le 23 mai 2012 et par délibération n°19 en date du 19 mars 2013, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les marchés de travaux et ont autorisé le Représentant du Pouvoir Adjudicateur à les signer, une fois les différentes subventions obtenues. Les marchés ont été notifiés le 24 février 2014 pour un montant total de 929 412.14 € HT et les travaux ont quant à eux débuté le 02 juin 2014 et ont été réceptionnés le 30 juin 2015

Pendant la période d'exécution différentes adaptations ont été nécessaires entrainant des moins values sur les lots n°1 « Maçonnerie-Pierres de Taille » et n°3 « Restauration de Sculptures », ainsi que le projet d'avenant ci-joint :

## **▶** LOT n°6 - Menuiseries - : Entreprise BLANCHON

•	Montant du marché :	25 100.00 € HT
•	Montant de l'Avenant n°1:	1 200.00 € HT
•	Pourcentage global d'augmentation :	4.78 %
•	Montant du nouveau marché :	26 300.00 € HT

Cette augmentation est liée à la mise en peinture des faces intérieures des menuiseries extérieures de la sacristie non prévue initialement.

Les moins values précitées compensent cette plus value.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix pour et 2 abstentions (Françoise VERRON et Christian CAILLIE) :

- > APPROUVE cet avenant
- > AUTORISE le Représentant du Pouvoir Adjudicateur à le signer

Reçu en Sous-Préfecture le 9 juillet 2015

#### 55- RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Madame DEGUI rappelle que l'article 73 de la Loi 95.101 du 2 février 1995, dite "Loi BARNIER" demande au Maire de présenter à son Conseil Municipal un rapport annuel sur le fonctionnement des services de l'eau et de l'assainissement.

Les documents afférents à l'exercice 2014 ont été étudiés en Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Environnement et du Développement durable le 22 juin dernier.

Ils contiennent les différents indicateurs techniques et financiers pouvant justifier le prix et la qualité du service public.

Ils sont destinés notamment à l'information des usagers.

Ils ont été établis par Messieurs FARGET et JOUVE, Directeur et Ingénieur du Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois et par Monsieur FLOUR.

Ils sont consultables auprès de Monsieur FLOUR

Dans les quinze jours qui suivent la présentation en Conseil Municipal, ces documents seront mis à la disposition du public pour consultation en Mairie.

#### 56- CESSION GRATUITE RUES DU MONT MOUCHET ET DE LA POUDRIERE

Monsieur ROCHE indique que dans le cadre de la régularisation de l'alignement des rues du mont Mouchet et de la Poudrière, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles cadastrées section BC n° 532 et 533 pour une superficie totale de 26 m², appartenant à Monsieur et Madame MONIER Henri.

Cette transaction serait réalisée sous la forme d'une cession gratuite.

L'acte serait rédigé par l'office notarial BOYER BERTUCAT à Brioude.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- > APPROUVE cette cession gratuite :
- ➤ AUTORISE M.le Maire à signer tout document relatif à cette affaire dont l'acte de cession qui sera rédigé par l'office notarial BOYER BERTUCAT.

Reçu en Sous-Préfecture le 15 juillet 2015

#### 57- VENTE D'IMMEUBLE ET CONSTITUTION DE SERVITUDE

Monsieur ROCHE indique que Monsieur HAL Matthews est propriétaire d'une maison de ville sise 7 rue Séguret, cadastré section AB n°107. Sur l'arrière de son immeuble, en limite ouest, se situe une ancienne remise à l'état de ruine, rattachée à l'immeuble de logements de l'OPAC de la Haute Loire.

Afin d'agrandir sa cour intérieure et gagner en luminosité M. HAL s'est porté acquéreur de ce bien. L'opération de l'OPAC faisant l'objet d'un bail à construire avec la commune de Brioude depuis le 16 juin 1979 et pour une durée de 45 ans, c'est la commune qui peut procéder à la cession après résiliation partielle du bail. Il est précisé que l'OPAC s'est prononcé favorablement sur cette vente.

La Ville de Brioude et l'OPAC ont constaté, au printemps 2014, que les eaux pluviales de la cour intérieure de l'OPAC ainsi que les descentes d'eaux pluviales raccordées dans cette même cour, étaient évacuées au réseau d'eaux usées de la rue Séguret. Afin de supprimer ce mélange, une convention a été signé avec Monsieur HAL le 11 août 2014 précisant notamment que la commune s'engage à financer un réseau d'eau pluviale qui passera dans la cave de son immeuble, tel que précisé dans la convention jointe.

#### Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ➤ AUTORISE la vente de l'immeuble cadastré section AB n° 1498, pour une contenance de 17 m² au prix de 650 euros, conformément à l'estimation de France Domaines :
- > AUTORISE la résiliation partielle du bail sans indemnité pour ce même bien ;
- ➤ AUTORISE M.le Maire à signer tout document relatif à cette affaire dont l'acte de vente qui sera rédigé par l'office notarial BOYER BERTUCAT à Brioude.

#### Reçu en Sous-Préfecture le 15 juillet 2015

#### 58- DECISION MODIFICATIVE - BUDGET VILLE

Monsieur MERLE propose de voter les modifications comptables suivantes :

### <u>Section d'investissement</u>:

Chapitre / article	Dépenses	
	Diminution de	Augmentation
	crédits	de crédits
9040 Rue Viala et des Capucins Vieux 822-2315/9040 – Instal.matériel et outil.	- 8 500,00	
Technique		
968 Stade Municipal Docteur Jalenques 412-2315/968 -Instal.matériel et outil. technique		8 500,00
TOTAL	- 8 500,00	8 500,00

#### Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

> APPROUVE cette décision modificative.

#### Reçu en Sous-Préfecture le 9 juillet 2015

#### Rappel des délibérations avec leur numéro d'ordre

- 43- Modification de l'ordre du jour
- 44- Transfert de bâtiments de la Ville de Brioude à la Communauté de communes du Brivadois suite à la modification des statuts : approbation des procès-verbaux de mise à disposition
- 45- Convention de mise à disposition de services entre la Communauté de communes du Brivadois et ses communes membres dans le cadre de la mutualisation

- 46- Tableau des effectifs permanents de la Ville de Brioude
- 47- Elections : nouvelle implantation du bureau de vote n°2 et modification des zonages
- 48- Budget Eau : décision modificative n°1
- 49- Subventions ordinaires aux associations pour 2015
- 50- Subventions exceptionnelles aux associations
- 51- Dispositif d'aide pour l'animation des cafés, des bars et des restaurants de Brioude
- 52- Opération Lectures Croisées et ateliers lecture de Brioude Ville Lecture : demande de subvention
- 53- Aménagement de salles d'exposition dédiées à l'art moderne et contemporain à l'intérieur de l'Hôtel du Doyennée : demande de subvention Auvergne +
- 54- Restauration du chevet de la Basilique Saint-Julien : avenant au lot n°6
- 55- Rapport sur la qualité et le prix des services de l'eau et de l'assainissement
- 56- Cession gratuite Rues du Mont Mouchet de la Poudrière
- 57- Vente d'immeuble et constitution de servitude
- 58- Décision modificative Budget Ville

Jean-Jacques FAUCHER	Marie-Christine DEGUI	Frank MERLE
Nicolas KEMPA	Maurice ROCHE	Marie-Christine EYRAUD
André SEGUY	Alain BOREL	Marie-Antoinette MARTIN
Claire GAILLARD	Jean-Luc VACHELARD	Marie-Christine DENIS
Annie SIBEYRE	Gilles DA COSTA	Jean-Philippe VIGIER
Cyrille SARRIAS	Maryline ADMIRAL	Thibaut VALLAT
Alexis JUILLARD	Jean-Noël LHERITIER	Michèle FAUCHER
Tristan FLEURY	Christian CAILLIE	